

**PROCES-VERBAL  
DESCRIPTIF**

**L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ  
ET LE DOUZE JUIN**

**A LA REQUETE DE :**

**La COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS (CEGC)**, Société anonyme au capital de 262.391.274 euros, inscrite au RCS de PARIS sous le numéro 382.506.079, ayant son siège social Immeuble Austerlitz – 59 Avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Faisant élection de domicile au cabinet de **Maître Gwendal LE COLLETER**, Avocat membre de la SCP AHBL AVOCATS, Avocats au Barreau de Bordeaux, y demeurant 45 cours de Verdun - 33000 BORDEAUX, qui se constitue et occupera pour la requérante sur les présentes poursuites de saisie immobilière.

**Agissant en vertu de :**

- La copie exécutoire d'un jugement prononcé par le Tribunal Judiciaire de BORDEAUX, du 4 avril 2024 (RG n°23/04610), tel que rectifié par jugement du 2 mai 2024 (RG n°24/03109), au profit de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (CEGC)
- Un commandement de payer aux fins de saisie immobilière signifié en date du 13 Mai 2025,

En conséquence et déférant à cette réquisition,

**Je, Justin MERLE**

Commissaire de Justice Salarié au sein de la SAS BOCCHIO ET ASSOCIES, sis la résidence de BORDEAUX (33070), y demeurant 185 Cours du Médoc,

**Me suis transporté ce jour à 09h30, 7 Rue des Sourbets 33980 AUDENGE.**

Là étant, en présence de :

- [REDACTED], propriétaire
- Monsieur COMBELAS, Serrurier
- Monsieur VIDOTTO, de la Police Municipale d'Audenge
- De la société ETIC, diagnostiqueur

J'ai procédé aux descriptions suivantes :

Un immeuble situé sur la commune d'AUDENGE (33980), 7 rue des Sourbets, appartenant à [REDACTED], cadastré :

Section	Numéro	Lieudit	Surface
DK	275	7 rue des Sourbets	00 ha 03 a 63 ca
DK	278	7 rue des Sourbets	00 ha 02 a 53 ca

Ensemble, toutes les appartances, dépendances, servitudes et mitoyennetés desdits biens et droits immobiliers sans aucune exception ni réserve.

La superficie totale de cet appartement est précisée dans le rapport de métrage établi ce jour même par la société ETIC et annexé au cahier des charges.

[REDACTED] me déclare :

- Que l'année de construction est 2021
- Que la taxe foncière est d'environ 1200 €
- Que la maison est reliée au tout-à-l'égout
- Qu'il n'y a pas de servitude
- Que la maison est équipée d'un double vitrage
- Qu'elle occupe seule le logement.

## Extérieur :

L'immeuble est situé en retrait dans un lotissement au calme.

La maison est entourée d'un jardin.









## Intérieur :

La maison est constituée d'un rez-de-chaussée et d'un étage.

### Rez-de-chaussée :

#### Entrée :

Sol : Carrelage

Murs : Non peints

Plafond : Peint

Une porte un battant.



#### Cuisine / Séjour :

Sol : Carrelage

Murs : Peints

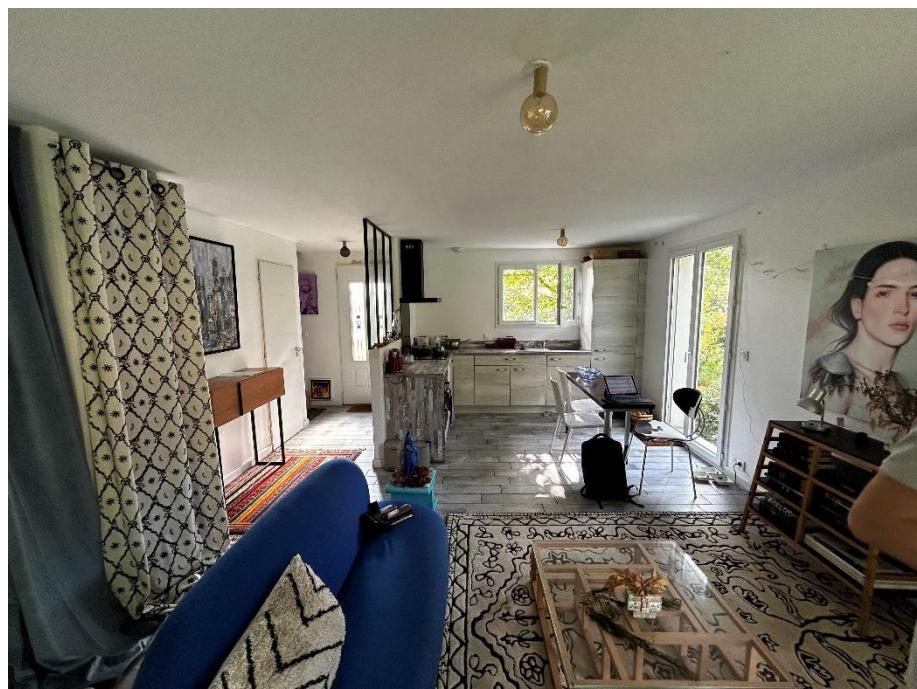
Plafond : Peint

Une porte-fenêtre double-battant.

Deux portes-fenêtres coulissantes double-battant.

Cuisine :

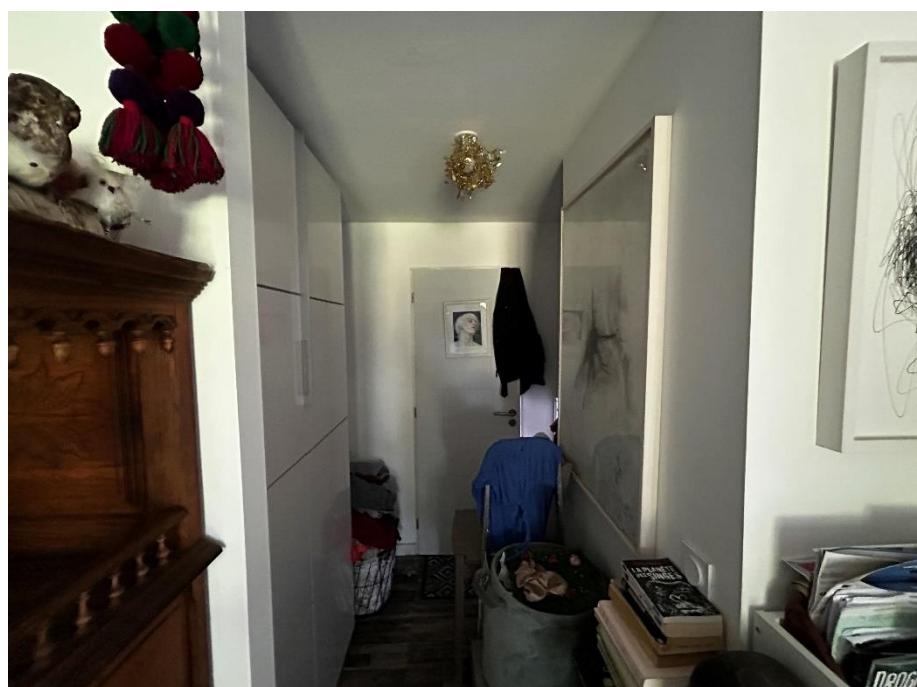
- Un évier
- Un plan de travail
- Une fenêtre double-battant.



### **Chambre 1 :**

Sol : Parquet  
Murs : Peints  
Plafond : Peint

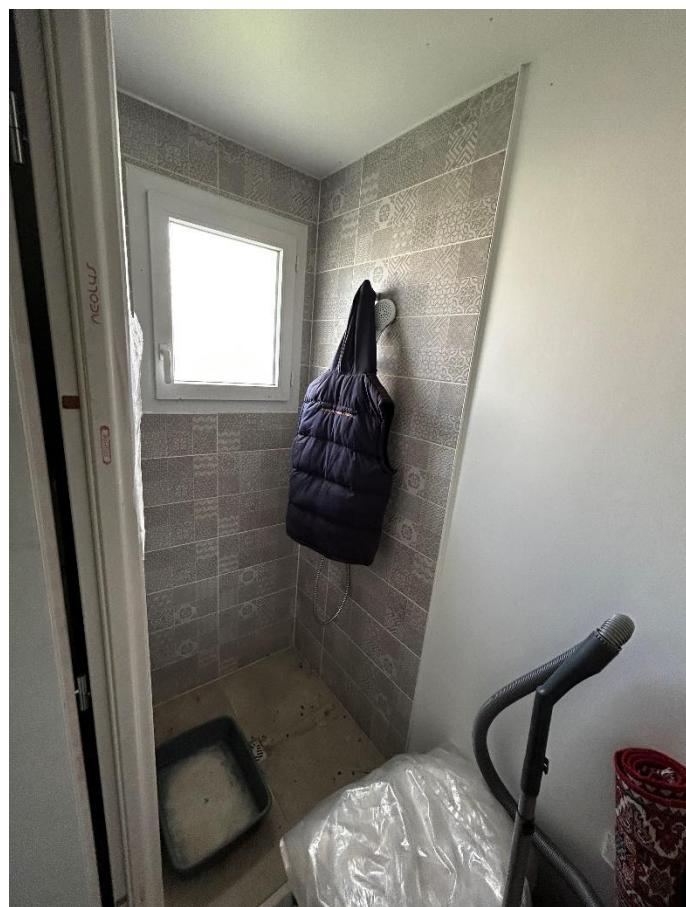
Une porte-fenêtre double battant.  
Une partie dressing.

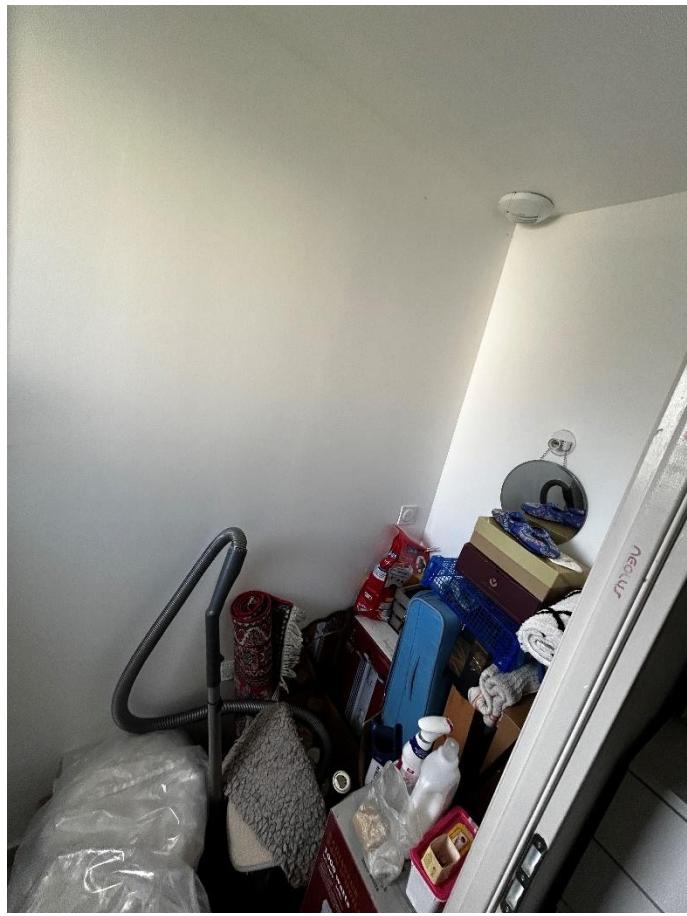


**Salle d'eau :**

Sol : Carrelage  
Murs : Peints + Carrelés  
Plafond : Peint

Une porte un battant.  
Une fenêtre un battant.  
Une douche.

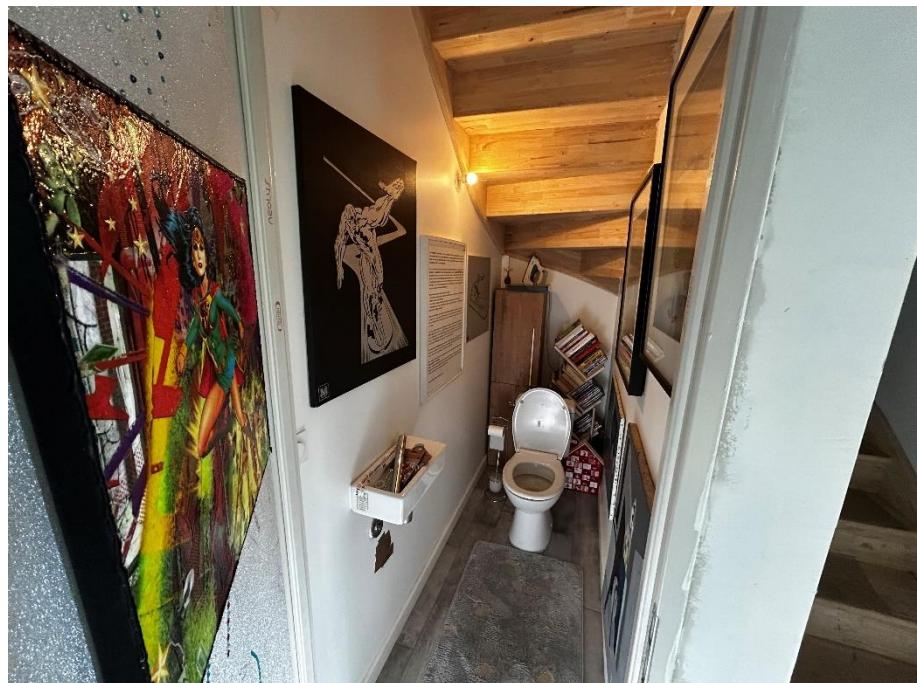




### **Toilette :**

Sol : Carrelage  
Murs : Peints  
Plafond : Bois

Une porte un battant.  
Un toilette.



1<sup>er</sup> étage :

Accès par un escalier en bois.

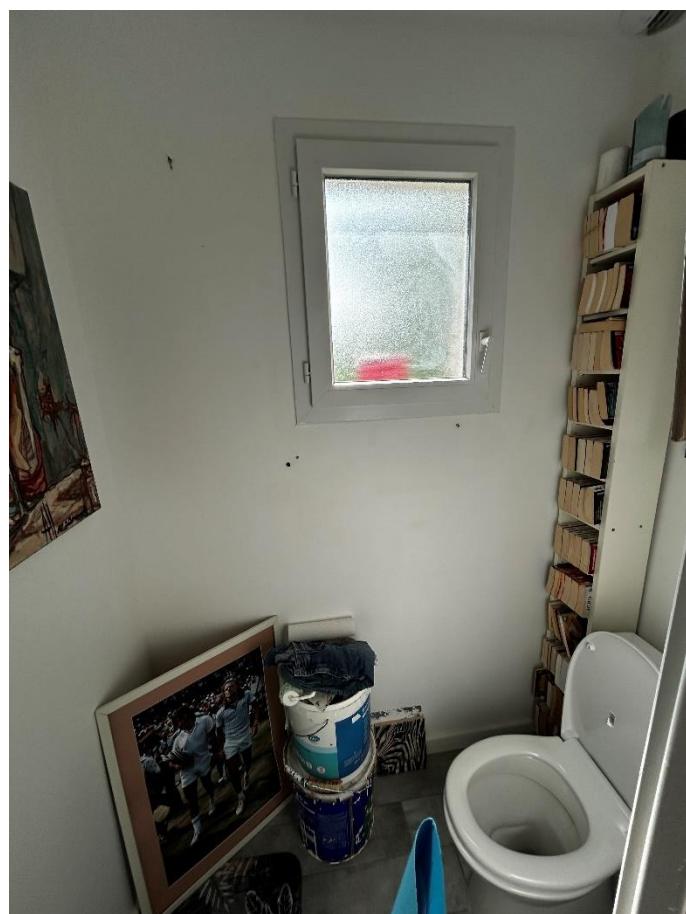
Pallier :

Sol : Carrelage  
Murs : Peints  
Plafond : Peint

Toilette :

Sol : Carrelage  
Murs : Peints  
Plafond : Peint

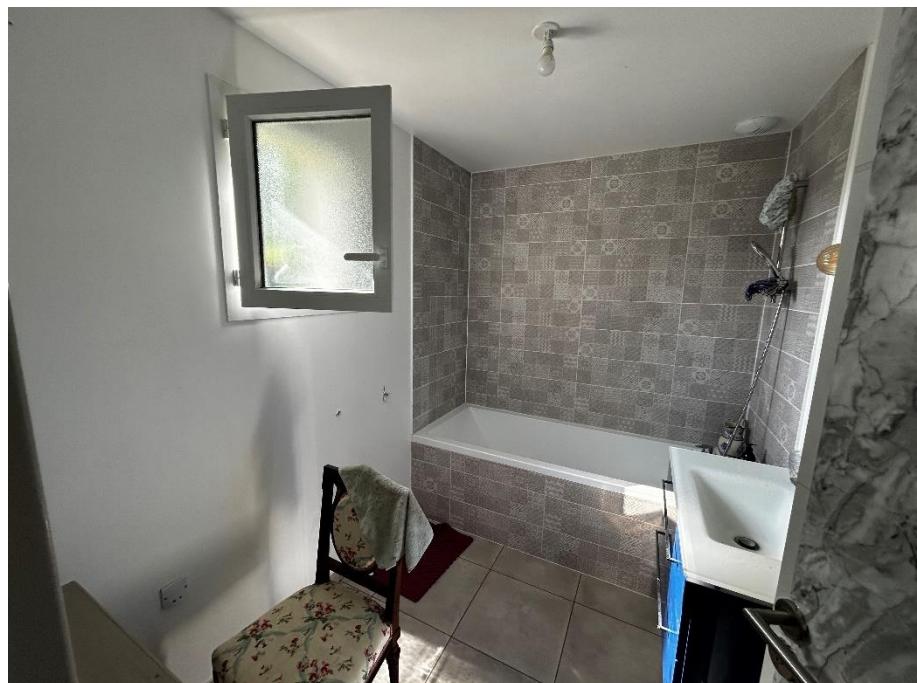
Une porte un battant.  
Une fenêtre un battant.



### **Salle de bains :**

Sol : Carrelage  
Murs : Peints + Carrelés  
Plafond : Peint

Une fenêtre un battant  
Une baignoire  
Un meuble vasque.



### **Chambre 2 :**

Sol : Parquet  
Murs : Peints  
Plafond : Peint

Une fenêtre double-battant.



### **Chambre 3 :**

Sol : Parquet  
Murs : Peints  
Plafond : Peint

Une fenêtre double-battant.



A 11h45 j'ai mis fin à mes opérations et aux opérations de diagnostics.

Telles sont les constatations que j'ai pu faire pour servir et valoir ce que de droit.

Sous toutes réserves, dont acte.

**COUT : HUIT CENT SIX EUROS ET SOIXANTE ET ONZE CENTIMES**

Honoraires Article L444-1 Com	221,36
Majoration Article A444-18 Com	450,90
TVA (20%)	134,45
 Sous-total	806,71
Taxe Article 302 bis Y du CGI	0,00
 <b>TOTAL TTC</b>	<b>806,71</b>

